Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 22 Septembre 2000

Rapport Moral du Président

- Annonce du non-renouvellement de la candidature à la présidence du S.N.M.A.R.H.N.U. de notre ami Jean-Claude Ducreux.Président du syndicat depuis 1988, à la suite des fondateurs historiques, il a fortement contribué à en asseoir l'autorité et l'attractivité. Il a aussi été un des membres fondateurs de la Confédération des Hôpitaux Généraux, et sous son impulsion, le S.N.M.A.R.H.N.U. en est devenu une pièce capitale.Il reste cependant au syndicat, et en devient le président honoraire. Il devient par ailleurs membre de la Fédération Hospitalière de France, où il n'aura de cesse de défendre les intérêts des P.H., et tout particulièrement ceux des anesthésistes-réanimateurs des hôpitaux généraux.
- Annonce du non-renouvellement de la candidature au poste de trésorier du S.N.M.A.R.H.N.U. de notre ami Pierre Blot, dont l'œuvre de modernisation de la comptabilité et de la communication du syndicat en a permis la croissance et l'assise. Ses conseils seront longtemps encore indispensable à ceux qui prennent sa suite. Il reste membre du syndicat.

Nous passons au vif du sujet :

- « L'année écoulée ressemble à un essai non transformé. »

 Certaines mesures bénéficiant à toutes les catégories de P.H. ont été publiées

 (indemnité de service public exclusif, remodelage des échelons).d'autres font
 l'objet de négociations où rien n'est définitif.
- 1. Enveloppes pour les postes à forte contrainte. Définition des postes : aucun choix n'a été établi sur qui doit en bénéficier (discipline, région, hôpital) et sur quels critères de pénibilité (présence d'une maternité, nombre de gardes...)Définition des enveloppes/des pistes ont été dégagées : elles bénéficieraient à ceux qui arrivent dans le poste comme à ceux qui y sont déjà. Il s'agirait, sinon de priorités, du moins de facilités de mutation. L'ancienneté requise pour passer d'échelon serait minorée de 6 mois. La prime serait versée en une fois pour un engagement de 3 ou 5 ans.
- 2. Prime multi-établissements : elles sont destinées à faciliter la coopération inter-établissements (flexibilité) et à compenser la pénibilité des déplacements. Certaines disciplines ont déjà vocation à exercer sur différents sites (psychiatrie de secteur). Mais le type d'exercice et le nombre de postulants font qu'il est à craindre que peu en bénéficient, que leur montant soit faible, et les A.R. ne sont objectivement pas favorisés par rapport à d'autres consultants (les indemnités kilométriques sont depuis longtemps une demande des psychiatres). Là aussi manquent les critères et les mécanismes d'attribution.
- 3. Enfin, d'autres sujets de négociation intéressant de plus près les A.R. : Sur le R.T.T. : but de 2001 ;

Sur le repos de sécurité : avec la publication du décret en juillet et l'acceptation du principe, des oppositions latentes sont devenues patentes (certains chirurgiens, directeurs d'hôpitaux, réanimateurs...). Le R.S. oblige à repenser le fonctionnement du plateau technique, à parler non plus en demi-journées, mais en nombre d'heures de travail introduisant là le débat sur le RTT, à faire redimensionner par les ARH les équipes bénéficiant du RS en restructurant la carte des plateaux techniques, et en envisageant un redéploiement à partir des

CHU. Ce texte est opposable à tout spécialiste du groupe devant en bénéficier et sera probablement pris en compte par les assureurs et orientera la jurisprudence (« principe de sécurité »).

Le président conclut en proposant à l'assemblée, pour le remplacer, le Dr Vignier, de Mantes-la-Jolie, décision à être discutée par le conseil d'administration.

Intervention de Mr le Dr Vignier.

Les tâches en 2001 sont triples :

- Adopter des critères déterminant l'activité des services, en vue de l'adéquation des effectifs avec l'activité des services en anesthésie-réanimation. Plusieurs schémas ont été proposés : nombre d'anesthésie par an et par A.R., temps de travail nécéssaire au bloc opératoire augmenté de 35% (pour tenir compte des différents congés);
- Repos de sécurité à finaliser;
- Discussions sur le RTT à entamer.

Rapport financier du trésorier : Quitus

Election de nouveaux membres du CA